

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	42

CONVOCAATION

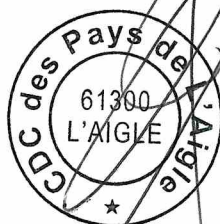
Datee	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Complexe culturel :  
Avenants aux marchés de  
travaux

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22  
Publié en ligne le 19/10/22  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Nathalie RIBAUT  
Nadège TROUILLET  
Hubert GORET  
Jacky DE TAEVERNIER  
François CARBONELL

Absents : Serge GODARD  
Marie-Odile TAVERNIER  
Pascal SUARD  
Maïté GRANDCLÈRE  
Fleur GOSSELIN  
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20221013-2022-10-13-185-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Conseil que par délibérations en date du 20 février 2020 et du 23 juillet 2020, les marchés de travaux du Complexe Culturel de L'Aigle ont été attribués aux entreprises.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications aux marchés de travaux pour les lots ci-dessous :

- Lot n° 2 Charpente métallique attribué à l'entreprise SERRU :

Le projet d'avenant n° 3 pour une plus-value de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC comprend les prestations suivantes :

Il s'agit d'une demande du contrôleur technique exigeant un renfort du flochage pour des zones où un simple coffrage avait été prévu et qui nécessite donc un complément par rapport à l'avenant 1 en moins-value.

- Lot n° 3 Couverture/Bardage attribué à l'entreprise DELVALLÉ GONDOUIN :

Le projet d'avenant n° 4 pour une plus-value de 11 748,10 € HT soit 14 097,72 € TTC comprend les prestations suivantes :

Mise en place d'une ligne de vie sur la toiture bac acier de la salle 400 pour en permettre l'entretien futur en toute sécurité (demande de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, CARSAT)

- Lot n° 5 Menuiseries extérieures attribué à l'entreprise SEBIRE:

Le projet d'avenant n° 3 pour une moins-value de 21 708,36 € HT soit 26 050,03 € TTC comprend les prestations suivantes :

Modification des matériaux des portes des 2 sas d'entrée du bâtiment passées en aluminium (initialement prévues en acier thermolaqué)

- Lot n° 7 Ventilation Chauffage Plomberie attribué à l'entreprise ELAIRGIE:

Le projet d'avenant n° 2 pour une plus-value de 3 321,40 € HT soit 3 985,68 € TTC comprend les prestations suivantes :

Des modifications de passage de certains réseaux ont dû être opérées en cours de chantier suite à des erreurs de plans

- Lot n° 12 Métallerie - serrurerie bâtiment attribué à l'entreprise KMSA:

Le projet d'avenant n° 3 pour une plus-value de 8 070 € HT soit 9 684 € TTC comprend les prestations suivantes :

Cela correspond à la mise en place d'escaliers et d'accès sécurisé en terrasses du bâtiment ainsi que des gardes-corps. Cette prestation supplémentaire est due aux erreurs de réalisation du maçon présent au départ qui a créé des différences de niveaux entre les terrasses et commis des erreurs lors de la pose d'un escalier au R+2 (prestation non achevée). Un escalier doit donc être posé pour utiliser l'accès en toiture situé au R+2 à proximité de l'ascenseur.

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22  
Publié en ligne le 19/10/22  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER





- Lot n° 14 Serrurerie Machinerie scénique attribué à l'entreprise AMG FECHOZ:

Le projet d'avenant n° 2 pour une plus-value de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC comprend les prestations suivantes :

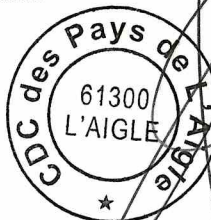
Il s'agit de l'ajout d'un garde-corps stop chute suite aux modifications opérées sur le cadre de scène. Cette demande est indispensable du point de vue de la sécurité des futurs utilisateurs et est également imposée par le contrôleur technique.

**Serge DELAVALLÉE et Jean SELLIER ne prennent pas part au vote.**

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-1 à R2194-9,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-031 du Conseil Communautaire en date du 20/02/2020 portant attribution des marchés relatifs à la construction du complexe culturel à L'Aigle hors lots 6, 10, 15 et 16,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-086 du Conseil Communautaire en date du 23/07/2020 portant attribution des marchés lots 6, 10, 15 et 16 relatifs à la construction du complexe culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-12-10-217 du Conseil Communautaire en date du 10/12/2020 portant modification n° 1 au lot n° 2 Charpente métallique concernant la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-170 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 portant modification n° 2 au lot n° 1 VRD, Maçonnerie, Gros-Œuvre, modifications n° 1 aux lots 3 Couverture-Bardage, 4 Toiture étanchéité, 7 Ventilation chauffage plomberie, 8 Electricité et 12 Métallerie-Serrurerie relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-11-25-196 du Conseil Communautaire en date du 25/11/2021 portant modification n° 2 aux lots n° 3 Couverture-Bardage, 4 Toiture-Etanchéité, 8 Electricité, modification n° 1 aux lots n° 5 Menuiseries extérieures, 6 Menuiseries Intérieures Bois-Agencement, 14 Machinerie scénique et 15 Electricité scénique relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-03-31-077 du Conseil Communautaire en date du 31/03/2022 portant modification n° 2 aux lots n° 2 Charpente métallique, 5 menuiseries extérieures, 6 menuiseries intérieures, 12 métallerie serrurerie bâtiment, 15 électricité scénique audiovisuel, modification n° 1 aux lots n° 9 plâtrerie-faux plafonds, 13 ascenseur et 17A fauteuils et gradins mobiles relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22  
 Publié en ligne le 19/10/22  
 Certifié exécutoire

Le Président,  
 Jean SELLIER



- Vu la délibération n° 2022-07-07-140 du Conseil Communautaire en date du 07/07/2022 portant modification n° 3 au lot n° 3 couverture bardage relatif à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 29/09/2022 concernant les modifications apportées aux lots n° 2, 3, 5, 7, 12, et 14

**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

➤ **APPROUVE** les modifications suivantes :

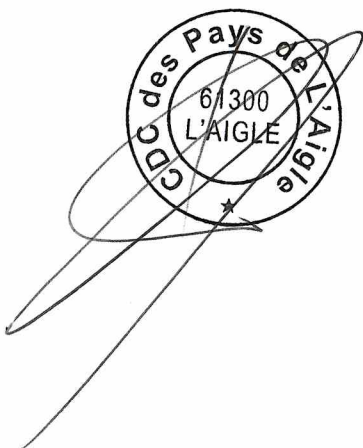
- ✓ Modification n° 3 au lot n° 2 Charpente métallique pour une plus-value de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC,
- ✓ Modification n° 4 au lot n° 3 Couverture-Bardage pour une plus-value de 11 748,10 € HT soit 14 097,72 € TTC,
- ✓ Modification n° 3 au lot n° 5 Menuiseries extérieures pour une moins-value de 21 708,36 € HT soit 26 050,03 € TTC,
- ✓ Modification n° 2 au lot n° 7 Ventilation Chauffage Plomberie pour une plus-value de 3 321,40 € HT soit 3 985,68 € TTC,
- ✓ Modification n° 3 au lot n° 12 Métallerie serrurerie bâtiment pour une plus-value de 8 070 € HT soit 9 684 € TTC,
- ✓ Modification n° 2 au lot n° 14 Serrurerie machinerie scénique pour une plus-value de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC,

➤ **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ces dossiers

**VOTE : 41 POUR**  
**1 ABSTENTION (F. GLORIA)**

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22  
Publié en ligne le 19/10/22  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.